



Compte rendu syndical. DEMETROPOLISATION de la DNUM/SDCAST

Présent à cette réunion :

DNUM/ SDR : Mme SENE-ROQUIER, Mme DELLAIDE, M, FERNANDEZ, Mme DESBROSSES
DNUM/SPG adjoint du SPG
CFDT, SAPACMI, FO, UNSA et CGT

La DNUM nous présente les locaux de Limoges
200 m2 pour le CNAU (11 agents)
100 m2 pour le Standard (20 agents)
Beaux espaces beaux projets !

Lors du CSA du 29 mars, l'appellation CNSA (centre nationale de soutien aux agents) avait été retenu par la DNUM et présenté aux organisations syndicales. Finalement, le nom retenu est le Centre Nationale de Soutien Numérique. Nous le vérifierons lors de la sortie du décret de la DTNUM.

Lors de notre visite à Limoges les 10 et 11 mai 2023 nous avons constaté plusieurs manquements de la part de l'administration :

- Pas de registre Santé, Sécurité et condition de Travail ni Danger Grave et Imminent.
- Pas d'assistant de prévention
- Pas de médecine du travail mais une fiche entreprise faite avec l' AIST société privé, et donc pas dans le DUERP (DUERMI)
- Pas de visite médicale pris en compte par la médecine de prévention en centrale.

L'administration aurait loupé le coche et semble découvrir cet état de faits. La Sous-directrice des ressources (SDR) a pris note de nos remarques.

Nous apprenons que la DNUM a organisé une présentation et visite de la ville de Limoges le 20 mars 2023 avec les agents concernés. C'est bien mais cela ne suffit pas ! Surtout sans les élus de la FS SSCT

Sur les accompagnements en matière de visite de site, la CGT demande à ce que les agents nouvellement affectés à Limoges, dans le cadre de la démétropolisation, puissent, pour leur recherche de logements ou autres, être placés en mission.

Cela permettrait la prise en charge des frais de déplacement .

L'administration semble d'accord mais voudrait que la décision soit prise par les services de la DRH.

Pour la CGT c'est une décision qui peut être prise à l'échelle du service, donc par le sous-directeur.

Dans le cadre de la démétropolisation nous avons acté que le standard, le CDS et le CSN partaient à Limoges. **Il semblerait que la visio-conciergerie et la CSU seraient également rattachées organiquement à Limoges?**

Nous interrogeons l'administration : Serait-ce une opération de relocalisation masquée? Sans arrêté et sans droit pour les agents.

L'administration nous **répond que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour**. Nous leur soulignons que nous espérons que l'administration n'avance pas masqué et ne profite pas des différentes opérations de relocalisation en cours pour pouvoir en intégrer d'autres.

Nous n'avons pas reçu de réponse claire concernant le rattachement à Limoges de la visioconciergerie et de la CSU.

Sur les contractuelles de l'ex CNPT, la CGT avait interpellé l'administration en fin d'année dernière sur les contrats qui étaient en CDD infra annuel.

L'administration a Cdisé quelques agents et à proposer à d'autres des CDD de trois ans, tout en leur garantissant de les casser en cours d'année afin de les passer en CDI. La CGT demande pourquoi, au regard de la loi de transformation de la fonction publique, l'administration ne leur a pas proposer un CDI.

Là non plus, nous n'avons pas eu de réponse claire de l'administration.

Nous avons entendu que la CCSP allait être reprise par le conseil d'État. Qu'en est -il de la mission dématérialisation, et éditique ? Cela concerne 19 agents (14 agents sur la mission Demat dont 12 en CDD et 5 agents sur la mission éditique dont 3 contractuels 2 CDI et 1 CDD)

Le conseil d'État est-il en capacité de reprendre les agents de Limoges ? Cela occasionnera t-il des changements de site pour les agents?

Nous suggérons de voir avec le DNUM pour trouver une solution.

Là encore, il nous a été rappelé que ce sujet n'était pas à l'ordre du jour pour le moment.

Nous irons donc voir le DNUM pour en parler.

Certains agents ont perçu un rappel des primes de central non versés ... certains ont perçu un rappel sur 4ans, d'autres sur 5ans.

Le BRH ne peut nous apporter de réponse claire à ce sujet... Ils s'étonnent d'ailleurs que certains agents aient pu percevoir un rappel sur 5 ans alors que l'administration peut remonter jusqu'à 4 ans maximum dans ce type de situation. Ils interrogeront le BPRI à ce sujet.

En conclusion, l'Administration prend note de la situation du site de Limoges sur le **volet santé-sécurité ou tout est à faire**.

Le BRH s'engage à trouver une solution dans les meilleurs délais afin que les futurs agents du site de Limoges soient pris en charge **sur leur déplacement relatif à leur installation dans la ville**.

La CGT sera particulièrement attentive aux suites réservées à ces opérations.